

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2020335CS0307**

Comité Syndical du 30 novembre 2020

**Date de convocation : 18 novembre 2020
Date d'affichage : 1^{er} décembre 2020**

OBJET : Budget annexe Energies Renouvelables 2020 : décision modificative n°2.

L'an deux mille vingt, le trente du mois de novembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Centre culturel, 3 rue de la Mairie à Saint Saturnin, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	58
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°2 du budget annexe EnR 2020 est la suivante :

SDEG 16	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget Annexe "EnR"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7552-01 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 336,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 336,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	138 336,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 336,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 336,00 €
D-272-01 : Titres immobilisés (droits de créance)	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	138 336,00 €	0,00 €	138 336,00 €
Total Général		276 672,00 €		276 672,00 €

BUDGET ANNEXE EnR 2020 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2020		DM 2020 n°1		DM 2020 n°2		Budget global 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	132 664,00	132 664,00	0,00	0,00	138 336,00	138 336,00	271 000,00	271 000,00
Investissement	132 664,00	132 664,00	130 341,00	130 341,00	138 336,00	138 336,00	401 341,00	401 341,00
Total	265 328,00	265 328,00	130 341,00	130 341,00	276 672,00	276 672,00	672 341,00	672 341,00
Différence	0,00		0,00		0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget annexe EnR 2020 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°2 du budget annexe EnR 2020 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°2 du budget annexe EnR 2020 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

63 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°2 du budget annexe Energies Renouvelables 2020 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.